

à noter

Grillades de l'Amicale des
Municipaux le 8 juillet 2016

Fête locale les 22, 23, 24 et
25 juillet 2016



Vivre Ensemble au Vernet

RESEAU D'INFORMATIONS CROISEES ENTRE MAIRIE ET ADMINISTRES

Dans le but d'aider nos concitoyens, les personnes seules ou isolées, les nouveaux arrivants, les personnes en difficulté... nous voulons créer un système d'informations entre la mairie et nos citoyens.

Pour cela, nous recrutons des volontaires, connus dans leur quartier, qui seraient nos liens avec la population afin d'aider au mieux toute personne en difficulté ; vous seriez ainsi leur porte-parole.

Alors si vous désirez être impliqué dans la vie communale et devenir le référent de votre quartier, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie et consulter le plan de zonage dans lequel vous pourriez intervenir.

En référence à l'Arrêté Préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, il est rappelé que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis :

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :

de 10h à 12h et de 16h à 18h



Conception : Mairie du Vernet
Directeur de publication : Serge DEMANGE, Maire
Commission de communication : Viviane IMBERT, Aimé DANHO,
Alain PONS, Marie MONTEJO, René MARCHAND
Impression: Imprimerie CAZAUX

Le site : www.mairielevernet31.fr - Contact : mairielevernet.31@wanadoo.fr

Le Vernet infos

Bulletin d'informations municipales

Sommaire



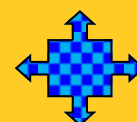
Informations communales
et intercommunales



Urbanisme et travaux



Petite enfance
et jeunesse,



Vie associative et loisirs



Environnement

Mairie

30 avenue de la Mairie

31810 Vernet

05.61.08.50.47

Accueil du public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

9h à 12h et 13h30 à 17h30

Mercredi et Samedi :

9h à 12h

(fermé le samedi en juillet et août)

N° 04 - Juin 2016

Edito



Vernétoises, Vernétois,

Le temps passe et les années filent. Quand une nouvelle année commence, on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler. Mais souhaitons, avant tout, que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, d'humanisme, de partage et d'égalité.

Hélas, les difficultés économiques et sociales sont encore bien présentes en 2016.

Cette année, l'équipe municipale poursuit ses ambitions avec des actions principalement orientées sur le bâti et l'urbanisation de la voirie.

Le maintien des subventions aux associations permettra de préserver l'esprit de rassemblement et de convivialité qui règne dans notre commune.

La fiscalité que j'ai voulu maîtriser va permettre de continuer le développement de notre village, notre volonté de préserver notre cadre de vie, tout en améliorant et en développant les services aux Vernétois, tout en conservant les équilibres financiers.

Je conclus cet éditto par une satisfaction à souligner, une fierté même, car, pour la première fois, notre commune possède 2 équipes (féminine et masculine) championnes de France de boules lyonnaises.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et permettez-moi de vous souhaiter un bel été.

Votre maire,
Serge DEMANGE

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal a adopté le compte administratif pour l'exercice 2015 lors de sa séance du 15 avril 2016.

Les RESULTATS en quelques chiffres :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1.556.031,12 €	1.812.926,86 €
	Section d'investissement	665.660,10 €	825.707,88 €

REPORTS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014	Section de fonctionnement		691.854,02 €
	Section d'investissement		520.310,65 €

RESTE A REALISER A REPOR- TER EN 2016	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	752.421,00 €	10.500,00 €

RESULTATS CUMULES 2015	Section de fonctionnement	1.556.031,12 €	2.504.780,88 €
	Section d'investissement	1.418.081,10 €	1.356.518,53 €
	RESULTAT 2015		887.187,19 €

Les principaux investissements réalisés en 2015 :

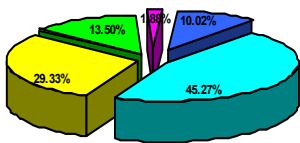
- Acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale et d'une voiturette électrique pour le camping municipal
- Achat et mise en place de défibrillateurs
- Acquisition et installation d'un nouveau toboggan à l'aire de jeux du bord d'Ariège
- Acquisitions de divers matériels pour les services techniques, les services administratifs et la cantine
- Aménagement du parking et rénovation de l'horloge de la Mairie
- Acquisition et installation d'un préfabriqué pour l'école élémentaire
- Achat et installation d'un vidéo projecteur avec ordinateur dans les 7 classes de l'école élémentaire
- Aménagements de voirie (ralentisseurs) et marquages au sol
- Réfection des fenêtres de la cantine scolaire
- Reprofilage des fossés
- Rénovation du bâtiment annexe de la Mairie
- Divers Travaux de voirie et d'Eclairage public

BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif de 2016 a été voté par le Conseil Municipal le 15 avril 2016 pour 4.764.668 €, soit 2.655.957 € en fonctionnement et 2.108.711 € en investissement.

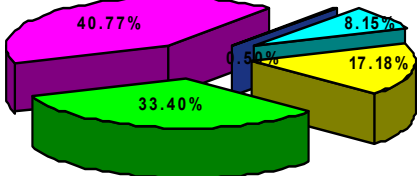
FONCTIONNEMENT :

DEPENSES



- Charges à caractère général : 1.202.480€ (45,27%)
- Charges de personnel : 778.895€ (29,33%)
- Autres charges de gestion courante : 358.682€ (13,50%)
- Charges financières et exceptionnelles : 49.900€ (1,88%)
- Virement à la section d'investissement : 266.000€ (10,02%)

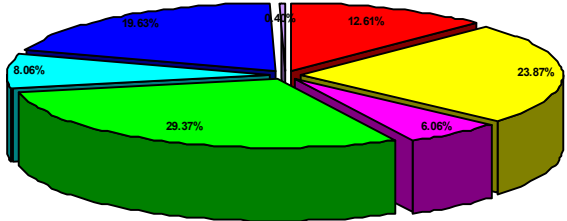
RECETTES



- Produits des services : 216.500€ (8,15%)
- Dotations et participations : 456.164€ (17,18%)
- Excédent reporté 887.187€ (33,40%)
- Impôts et Taxes : 1.082.905€ (40,77%)
- Autres produits et atténuations de charges : 13.201€ (0,50%)

IMPOTS	TAUX 2015	TAUX 2016	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	13.77 %	14.05 %	448 617 €
FRONCIER BÂTI	23.07 %	23.53 %	502 366 €
FONCIER NON BÂTI	166.91 %	170.27 %	38 822 €

DEPENSES



- Remboursement d'emprunts : 266.000€ (12,61%)
- Réserve : 503.384€ (23,87%)
- Acquisitions de matériel, véhicules et mobilier : 127.614€ (6,06%)
- Travaux de bâtiments : 619.358€ (29,37%)
- Aménagements routiers et pluvial : 169.865€ (8,06%)
- Opérations patrimoniales : 413.990€ (19,63%)
- Aménagements Terrains et Plantations : 8.500€ (0,40%)

RECETTES

Les recettes destinées à financer l'investissement proviennent :

- Du virement de la section de fonctionnement pour 266.000 €
- Des subventions pour 155.100 €
- Des emprunts pour 230.000 €
- Des taxes d'urbanisme, de la récupération de la TVA et de l'excédent pour 1.043.621 €
- Des opérations patrimoniales pour 413.990 €

Les principaux investissements prévus en 2016 :

- Acquisitions de divers matériels et mobiliers pour les services techniques, la cantine, les écoles et la mairie
- Rénovation de la salle EST de la Mairie
- Extension de l'Ecole maternelle
- Mise en place d'une chambre froide à la Cantine scolaire
- Travaux au clocher de l'Eglise (Escalier, Cloches et Paratonnerre)
- Divers Travaux de voirie, de pluvial et d'Eclairage public



URBANISATION ET TRAVAUX

Le Conseil Municipal du 15 avril 2016 a décidé de poursuivre, cette année encore, des efforts d'investissements, tout en préservant les finances de notre commune.

Pour cela, les points forts seront consacrés :

Aux bâtis :

- ◆ Extension de l'école maternelle, avec deux salles de 65 m² chacune, qui donnera lieu à des travaux de construction dès l'automne prochain, temps nécessaire aux procédures administratives pour l'attribution aux entreprises des différents lots prévus par le maître d'œuvre.

Le montant estimé pour cette opération, par le cabinet Architecture s'élève à 300 000 € HT, dont une partie sera subventionnée par la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 100 000 € HT.

Une fin des travaux est envisagée, à ce jour, pour début 2017.

- ◆ Réhabilitation de la salle EST au RDC de la mairie, avec mise aux normes des sanitaires.

Le coût estimé par le Maître d'œuvre s'élève à 142 925 € HT.

Démarrage du chantier courant Octobre, pour une livraison en février-mars 2017.

La commune consacrera donc, pour cette année 2016, un budget destiné aux bâtiments à hauteur de 350 000 € HT.

A la voirie :

Le projet phare en 2016 est destiné à urbaniser l'avenue de Lagardelle, section comprise entre la rue de l'Oratoire et l'avenue des Pyrénées.

Ces travaux ont déjà commencé fin 2015 par la rénovation complète du réseau d'eau potable et reprise des branchements en domaine public. Ils vont se poursuivre avec le syndicat d'assainissement (SIALA) qui doit refaire la conduite des eaux usées au cours de cet été.

Chacun des syndicats, compétent en sa matière, finance ces dépenses.

Le syndicat des eaux (SIVOM PAG) a, pour sa part, déjà réglé un montant de 80 000 € HT. Quant au SIALA, il a déjà provisionné pour les travaux à venir une somme de 175 000 € HT.

Pour finir, les réseaux aériens seront enfouis respectivement par ERDF, le syndicat d'éclairage public (SDEHG) et Orange. Une petite partie reste à la charge de la commune (soit 20% du coût global pour l'éclairage public) ce qui correspond à environ 50 000€ HT.

A l'issue des travaux des concessionnaires, est prévu le busage du fossé afin de créer un trottoir continu et sécuriser les déplacements piétons.

Au final, le revêtement de chaussée sera réalisé en même temps qu'un plateau traversant au débouché de la rue de la Martinique. Ces derniers travaux étant prévus dans le dernier trimestre 2016.

Pour l'urbanisation de la voirie avenue de Lagardelle, la commune apportera un financement hors participation des syndicats, à hauteur de 300 000 € HT.

A cela, il faut rajouter l'entretien des voies communales effectué au travers du pool routier. Pour 2016, une enveloppe de 100 000 € HT est mise en place pour terminer plusieurs cheminements piétons tels que ceux de :

- ♦ la rue de la Pierresse (section comprise entre la rue de l'oratoire et l'avenue de Toulouse).
- ♦ l'avenue de Lagardelle (section comprise entre la rue de la cité radio et le passage inférieur sous la voie rapide).

D'autres travaux pourront éventuellement être entrepris en fonction de l'urgence et de la sécurité.

BIENVENUE A NOTRE GARDIEN DE POLICE

Depuis le 2 mai, Monsieur LAI Tahirai a pris ses fonctions en tant que gardien de police municipale.

Il est chargé, en autres, de :

- la prévention auprès des personnes
- le stationnement
- la sécurité aux écoles et au collège
- le respect des arrêtés municipaux
- la proximité auprès de la population ...

Les Vernétoises et Vernétois sont heureux de vous compter parmi eux.

Bienvenue au Vernet !!



CULTURE ET PATRIMOINE

PEINTRES ET SCULPTEURS AMATEURS

La seconde édition « Peintres et sculpteurs amateurs » s'est déroulée du 8 au 10 avril dans la salle de la mairie.

Une trentaine d'artistes ont exposé leurs œuvres.

Un remerciement aux enfants et à l'équipe pédagogique de l'école maternelle pour leurs implications.

Cette exposition a remporté un réel succès.

LE VERNET D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



C'est dans une ambiance chaleureuse que les Vernétois se sont déplacés pour l'exposition photos « Le Vernet d'hier et d'aujourd'hui ».

Beaucoup de nostalgie et d'émotions pour certains en évoquant le temps passé.

La découverte du Vernet a intéressé les nouveaux arrivants.

Une très belle exposition.

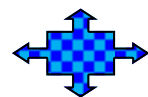
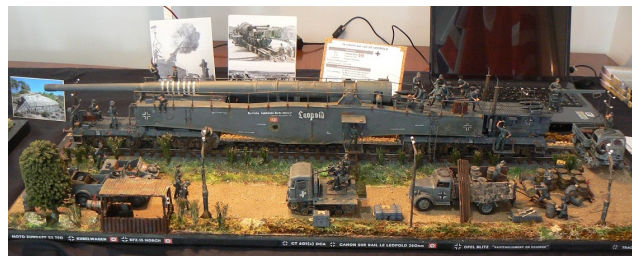


EXPOSITION A LA MAIRIE

2^{ème} GUERRE MONDIALE Modèle réduits à l'échelle 1/35^{ème}

Celle-ci s'est déroulée du 03 au 06 juin 2016 avec la participation du « Club de l'Union des Maquettistes du Sous-Ouest UMSO »

Ces passionnés ont présenté une centaine de dioramas. Les nombreux visiteurs ainsi que les élèves ont apprécié leur passion et leur travail extrêmement minutieux récompensés par plusieurs prix.



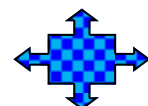
LVSF

MISE A L'HONNEUR

C'est avec panache que nos joueuses et joueurs ont conquis le titre de « champions de France » de boules lyonnaises. Cette distinction honore à la fois l'équipe féminine et l'équipe masculine du Vernet Sport Boules.

Quel exploit !!!

Bravo à nos vaillantes équipes !!!!



PROTECTION CIVILE

Le 3 avril, lors de la Fête des 40 ans de l'antenne locale Venerque Le Vernet de la Protection Civile, Janine et Jacques IMBERT, fondateurs de cette antenne ont reçu de la main du Professeur Louis LARENG, la médaille d'Or nationale de la Protection Civile pour leur dévouement qui aujourd'hui se perpétue ...



CCAS

Il fait bon Vivre au Vernet



Notre doyenne, Paule RITSCH, a fêté, cette année, 102 ans.

Nous lui souhaitons du bonheur auprès des siens et une très bonne santé !!!

LE VERNET XXIÈME SIÈCLE

Vous êtes sensibles à la problématique mobilité, à la pollution, au stress généré par vos trajets travail-domicile ??? Le projet proposé en collaboration avec le « Pays du Sud Toulousain » peut vous intéresser !!!

Il existe une solution « le coworking » ou « tiers-lieux ». C'est un espace de travail partagé où sont développés les axes suivants :

- axe socio-professionnel puisqu'il peut devenir un lieu de référence où des professionnels peuvent se rencontrer, échanger et travailler,

- axe économique : lieu de travail, d'échange et de croisement : le tiers-lieu est à considérer comme incubateur d'innovations,

- axe culturel : il est aussi lieu de création et d'échanges culturels,

- axe territorial : le tiers-lieu devient également un centre de ressources pour son territoire qu'il contribue à dynamiser.

Le Pays du Sud Toulousain travaille sur sa faisabilité et nous ne manquerons pas de vous tenir informer quant à l'implantation géographique de cet espace de travail et d'échanges



PARLONS FUSION

Comme le veut la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les élus des 2 communautés (Communauté de communes de la Vallée de l'Ariège et la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne) collaborent afin d'harmoniser et d'intégrer leurs différences lors de leur prochaine fusion.

De ce fait, plusieurs commissions ont été créées visant à travailler sur les aspects financiers ainsi que sur les compétences de chacune des communautés de communes.

Au 1er janvier 2017, tout ce travail permettra aux nouveaux élus communautaires de prendre les bonnes décisions pour cette communauté de 30000 habitants représentant les 19 communes suivantes : AURAGNE, AURIBAIL, AUTERIVE, BEAUMONT-SUR-LEZE, CAUJAC, CINTEGABELLE, ESPERCE, GAILLAC-TOULZA, GRAZAC, GREPIAC, LABRUYERE-DORSA, LAGARDELLE-SUR-LEZE, LAGRÂCE-DIEU, MARLIAC, MAURESSAC, MIREMONT, PUYDANIEL, VENERQUE et LE VERNET



CCAS

CODE DE LA ROUTE

Réactualisation de la 3^{ème} session du Code de la route pour les + de 65 ans.

Inscriptions et renseignements à la mairie (places limitées).